**« Maux et mots de la comptabilité privée (1750-1980) »**

**Numéro [4] thématique de la revue Comptabilité(S) juin 2012**

Matthieu de Oliveira - Béatrice Touchelay

En soumettant à la communauté scientifique cette proposition, la revue Comptabilité(S) entend offrir un espace de réflexion et de présentation de travaux en cours en lançant un large appel à communication autour des « mots » de la comptabilité privée, perçus comme des réactions aux « maux » imposés par l’environnement - économique, social ou politique -, envisagés en longue durée et susceptibles de rétroagir ultérieurement sur ce même environnement. Ce numéro thématique de Comptabilité(s) s’attache à la période contemporaine, malgré tout l’arbitraire de ses bornes chronologiques, et en particulier pour la thématique adoptée.

La période retenue débute au milieu du XVIIIe siècle. Marqué par l’expansion du commerce et par une large diffusion des traités de tenue des livres, elle s’étend jusqu’aux dernières décennies du XXe siècle, caractérisées par la définition d’un nouveau plan comptable général, en 1982qui introduit dans le droit comptable français les éléments de la quatrième directive européenne en matière de droit des sociétés, adoptée en 1978 et traitant de leurs comptes. La période abordée renvoie à celle du projet de Dictionnaire historique, analytique et critique de la comptabilité privée (DHACCE), actuellement en cours de réalisation. Elle est suffisamment vaste pour permettre à des mots et à des notions de connaître un cycle de vie complet : certaines expressions ne sont plus d’un usage courant à la fin du XXe siècle (« doit » et « avoir » par exemple, ou encore « partie simple »), d’autres sont apparues, d’autres ont vu leur sens changer. L’apparition, l’usage et la disparition, ou encore la transformation du sens de ces mots constitue un objet d’étude en soi. Pour autant, ce numéro thématique de la revue Comptabilité(S) n’entend pas se limiter pas à l’histoire des mots, mais ambitionne également d’étudier celle des notions-phares ou de certains des supports (registres, feuillets mobiles, fiches perforées, supports magnétiques) de la comptabilité privée.

Prolongeant des travaux en cours, il veut offrir un espace supplémentaire pour présenter et développer les résultats des études sur l’évolution de la comptabilité privée contemporaine, sur ses origines, ses moteurs, ses ratés et ses inflexions. Les contributeurs n’auraient pas vocation à examiner tous les types de changements intervenus au cours de la période mais pourraient se focaliser plus particulièrement sur ceux qui permettent aux entreprises de répondre à des difficultés, à des crises, à des « maux » conjoncturels ou structurels. Il s’agit par exemple, et à travers quelques thèmes transversaux, d’observer comment le bilan s’adapte au développement de la fiscalité, d’évaluer ce que les documents, concepts et mots de la comptabilité privée retiennent des crises économiques, politiques et sociales et des interventions législatives ou réglementaires qui tentent d’y pallier.

Comment et avec quelle efficacité les mots ou les cadres de la comptabilité privée permettent-ils à leurs usagers de s’adapter aux « maux » de la société environnante et aux réglementations introduites ? Quel est l’impact des bouleversements politiques de la période sur la comptabilité privée ? La distinction entre « réserves » et « provisions » évolue considérablement après l’introduction de l’impôt sur le bénéfice des sociétés (années 1920), le bénéfice lui-même n’est pas évalué de la même façon lorsqu’il s’agit de satisfaire les exigences des associés ou du fisc, avant ou après l’introduction d’une législation plus rigoureuse sur les commissaires aux comptes (années 1930) et bien sûr avant ou après l’obligation comptable (années 1960). Postuler que les mots retenus par la comptabilité servent à répondre avec plus ou moins de succès aux situations rencontrées par les acteurs économiques et le montrer à travers quelques exemples constitue donc le fil directeur de ce numéro.

Des articles à plusieurs voix, celles d’historiens comme celles de spécialistes de sciences de gestion ou d’autres sciences humaines et sociales analysant le thème retenu dans un contexte historique donné sont les bienvenus. A tous, nous demandons de s’interroger sur le sens des mots de la comptabilité privée, sur leurs origines, leurs évolutions et leurs transformations dans un contexte économique, politique et social précis. Il s’agirait aussi d’analyser les modalités de changements des usages et des pratiques comptables que révèlent ces évolutions du vocabulaire, et de relever les obstacles qui, dans telle ou telle circonstance, obligent à modifier la dénomination, à inventer une nouvelle pratique et un nouveau qualificatif, à introduire un nouveau document (le compte d’exploitation est introduit par le plan comptable de 1947, puis il disparaît de celui de 1982, par exemple) ou à abandonner les anciens.

Les contributions attendues concernant les mots retenus par la comptabilité privée permettront aussi de s’interroger sur le sens des continuités apparentes de termes comme « bénéfice », « contribution », « profit », ou encore sur la signification de certaines bornes (le « maximum » de la Révolution, les « 10 fois la patente » de la contribution sur les bénéfices de guerre…). Sans prétendre épuiser le sujet, mais en souhaitant inciter aux débats et susciter des réflexions nouvelles, ce numéro de Comptabilité(s) vise à s’interroger sur la capacité de ces mots et notions à atténuer les maux imposés par l’environnement aux entreprises, sur leur plus ou moins grande perméabilité au contexte, et en particulier aux crises économiques, aux révolutions politiques, aux guerres et aux « empiétements » croissants de l’Etat sur le secteur privé.

Les soumissions d’articles, composées d’un titre et d’un texte d’une page maximum, et accompagnées des nom, titre et établissement de rattachement des auteurs, sont à renvoyer pour le  **30 janvier 2012** au plus tard, par mail à l’adresse suivante irhis.recherche@univ-lille3.fr, en indiquant « Comptabilité(S) : Maux et mots » en objet.

**Calendrier :**

-          **5 décembre 2011** : diffusion de l’appel à communication

-          **30 janvier 2012** : fin des soumissions de projets de communication

-          **15 février 2012** : retour des responsables du n° aux auteurs (accord-refus-reformulation éventuelle)

-          **30 mai 2012** : livraison des articles par les auteurs

-          **30 mai - fin juin 2012** : lecture et aller-retour avec les auteurs

-          **Fin juin/début juillet 2012** : mise en ligne du numéro